

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 10 Mai 2022

Présents : MM PELLET, VERNAY, BOURDON, GUTIERREZ.

Excusés : MM DELIANCE, BACONNET.

Courrier :

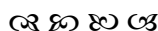
- Réclamation Nantua : match Coupe de l'Ain contre ASMT
- Réclamation CS Belley : match contre Porte de l'Ain
- Courrier de Porte de l'Ain
- Réclamation Plaine Tonique : match contre Dombes Bresse
- Courrier Côtière MV (dossier en cours de traitement)

Rappel !

- Lorsqu'une réserve est notifiée sur une FMI (réserve d'avant match et d'après match), elle doit être confirmée par le club sous 48 heures par mail ou courrier envoyé au District.

- La formulation d'une réserve ne doit pas citer un article (article 22.2 par exemple) mais doit être impérativement motivée.

Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, la réserve ne sera pas prise en compte.



Dossier n° 207

Match n° 2356364 : Bresse Foot 01 3/St Laurent 2 – seniors D4 poule D – du 8/05/2022

Courrier du club de St Laurent annonçant le forfait général de son équipe seniors 2 qui évolue en D4 poule D.

Score :

Bresse Foot 01 3 : 3 buts / 3 points

St Laurent 2 : 0 but / - 1 point

Le club de St Laurent est redevable de la somme de 172 €uros au District.

Dossier n° 208

Match n° 23564053 : ASP Oyonnax 1/Injoux Génissiat 1 – seniors D4 poule A – du 8/05/2022

Courrier du club d'Injoux Génissiat annonçant le forfait de son équipe 1 : 2^{ème} forfait.

Score :

ASP Oyonnax 1 : 3 buts / 3 points

Injoux Génissiat 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Injoux Génissiat est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 209

Match n° 23551709 : Bresse Foot 01 1/Ambronay St Jean le Vieux 1 – seniors D2 poule B – du 8/05/2022

Courrier du club d'Ambronay St Jean le Vieux annonçant le forfait de son équipe 1 : 1^{er} forfait.

Score :

Bresse Foot 01 1 : 3 buts / 3 points

Ambronay St Jean Vx 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Ambronay St Jean le Vx est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 210

Match n° 24408026 : Nurieux 2/Bourg Sud 4 – seniors D5 poule G – du 8/05/2022

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe 4 : 2^{ème} forfait.

Score :

Nurieux 2 : 3 buts / 3 points

Bourg Sud 4 : 0 but / -1 point

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 211

Match n° 23563907 : Colomieu 1/Ambérieu FC 2 – seniors d4 poule B – du 8/05/2022

Courrier du club de Colomieu informant la commission du forfait de l'équipe d'Ambérieu FC 2 : 2^{ème} forfait.

Score :

Colomieu 1 : 3 buts / 3 points

Ambérieu FC 2 : 0 but / - 1 point

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 212

Match n° 23551521 : Bourg Fo 1/Ambérieu FC 1 – Seniors D1 – du 8/05/2022

Courrier du club de Bourg Fo informant la commission du forfait de l'équipe d'Ambérieu FC 1 : 1^{er} forfait.

Score :

Bourg Fo 1 : 3 buts / 3 points

Ambérieu FC 1 : 0 but / - 1 point

Le club d'Ambérieu FC est redevable de la somme de 44 €uros au District.

En attente des frais de déplacement des officiels et délégué, un additif au présent dossier sera fait.